
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE RESINE DE STRATIFICATION

Utilisation : Résine pour plastique renforcé aux fibres de verre

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Résine de polyester insaturée en solution dans le styrène

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Styrène	100-42-5	202-851-5	25-50 %	Xn	R10 R20 R36/38

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif par inhalation
Irritant pour les yeux et la peau.

« Contient des composés cobaltiques. Peut entraîner des réactions allergiques. »

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
En cas de malaise appeler un médecin.

Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau.

Sur les yeux : Rincer tout de suite et abondamment avec de l'eau au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. Le garder au chaud et au calme. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière : respiration artificielle.
Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : En cas de combustion, formation possible, entre autres, de monoxyde de carbone et de noir de carbone

Mesures particulières de protection : Port d'un appareil respiratoire autonome nécessaire.
Ne pas respirer les gaz d'incendie.

Autres recommandations :

En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger.
Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément,
ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts.
Éliminer les résidus et eaux d'incendie conformément aux
réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Veiller à la bonne ventilation des locaux, ne pas respirer les vapeurs.
Tenir éloigné de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès à toute personne non habilitée.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités
compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et le ramasser avec une matière absorbante non combustible (par ex. sable, vermiculite,
terre de diatomées).
Respecter le point 8.
Éliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter d'inhaler les vapeurs et les brouillards de pulvérisation.
Veiller à la bonne ventilation du poste de travail, aspiration locale le cas échéant.

Incendie et explosion :

Éloigner de toute source d'ignition, ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Protection contre les explosions nécessaire.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Ne pas stocker à plus de 30°C.
Protéger de l'humidité et de la lumière. Éviter les rayons directs du soleil.
Éloigner des sources d'ignition et de chaleur. Interdiction de fumer.
Stocker à l'abri d'autres produits chimiques.
Éloigner de la nourriture, des boissons et des produits de fourrage.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	Valeur limite MAK	20	ml/m3
			Valeur limite MAK	86	mg/m3

Catégorie de limite maximum : 4

En respectant les valeurs MAK et BAT, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à une bonne ventilation.
En cas de dépassement des valeurs seuils sur le poste de travail et en cas de pulvérisations la protection respiratoire
est nécessaire.
Utiliser un masque à air pur ou (mais uniquement pour durée réduite) un filtre combiné A/P2

Protections des mains :

Utiliser des gants de protection résistant aux solvants.
Utiliser de la crème protection pour les mains.

Protection des yeux :

Lunettes de protection à coque latérale.

Corps :

Vêtement de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation.

Après manipulation, se laver les mains.

Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide thixotrope Couleur : coloré/incolore Odeur : Styène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : env. 145°C
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Point d'éclair : env. 31°C
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Plage d'auto-inflammation : env. 490°C
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Limite basse d'explosivité : 1,1 Volume %
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Limite haute d'explosivité : 8.0 Volume %
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Pression de vapeur à 50°C : 35 hPa
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Densité à 20°C env. : 1,3 g/cm³
Méthode :

Solubilité dans l'eau à 20°C : 0,3 g/l
Méthode : Valeur littéraire du Styène

Viscosité : thixotrope

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Une forte polymérisation exothermique peut être provoquée entre autres par : la chaleur, des générateurs de radicaux libres, peroxydes, oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Mélangées à l'air, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Un contact avec la peau peut provoquer une sensibilisation ou une réaction allergique.

Ce produit contient du styrène. Le styrène irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Valeur littéraire du Styrène : LD 50 : (oral, rats) : 5000 mg /kg
LC 50 : (inhal., rats) 4H : 11,8 mg/l

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Valeurs littéraires du styrène :

Toxicité bactérienne aiguë :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16h
Toxicité du poisson aiguë :	LC 50 = 17 mg/l	(juhnke)
	LC 50 = 66 mg/l	(Luedeman)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

Ne pas rejeter dans le sol, cours d'eau, égouts ou canalisations.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets^o/ désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes pour des raisons de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Solution résine / Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Exempt/non applicable selon par. 2.2.3.1.5 de l'ADR

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage
Contient : Styrène

Etiquetage : Xn Nocif

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les gaz et vapeurs
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Marquage particulier pour certaines préparations :

« Contient des composés cobaltiques. Peut provoquer des réactions allergiques »

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Références diverses : TA - AIR (Styrène) Classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Consulter aussi la notice « BG Chemie » :
M 054 « styrène et préparation à base de styrène »
M 023 « Résines polyester et époxyde »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.